

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 17 novembre 2008

CG 08/5^{ème}/I-0

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2008

Vu le projet de décision modificative n° 2 de 2008,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séances,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;
- Adopte la décision modificative n° 2 de 2008 du département qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 2 055 884 € ;

Pour l'adoption : 29 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté.

Ont voté pour : MM. ALBERT, ANDRIEU, ASTOUL, ASTRUC, BAYLET, BÉNÉCH, CAMBON, CAPAYROU, DAGEN, DESCAZEAUX, EMPOCIELLO, Francis GARRIGUES, Roland GARRIGUES, GONZALEZ, GUILLAMAT, GUIRBAL, HÉBRAL, LACOMBE, LAVABRE, MARTY, MASSIP, MOIGNARD, MOUCHARD, PARIENTÉ, QUÉREILHAC, RAYNAL, ROGER, ROSET, VIGUIÉ.

S'est abstenu : M. BONHOMME.

Le Président,